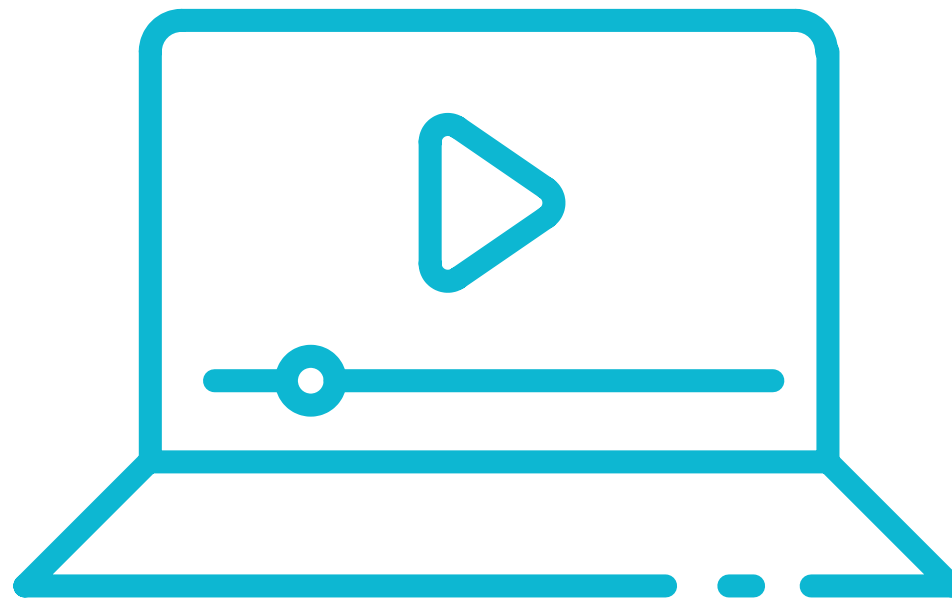




European  
Consumer  
Centre  
Network

ECC NET - Juin 2020  
en coopération avec



# SAFER STREAMING

Les dangers des services illégaux de vidéo à la demande et comment les combattre

---

---

03 **Le streaming est en plein essor**

04 **Deux systèmes de VOD**

05 **Frauduleux VS illégal**

---

#### **SITES DE STREAMING FRAUDULEUX**

06 **Au secours, je me suis fait piéger !**

07 **Abus de vos données**

08 **Manipulation de votre appareil**

---

#### **SITES ILLÉGAUX**

09 **Vente de contenus volés**

10 **Aucune protection des enfants**

---

11 **Fully loaded et jailbreaking, késako ?**

12 **Upload et partage**

13 **Réseaux sociaux et streaming illégal**

14 **Bon à savoir**

---

#### **ANNEXES**

15 **À faire / À ne pas faire**

21 **Avertissement & mentions légales**

---

# LE STREAMING EST EN PLEIN ESSOR

Le confort de pouvoir regarder son programme préféré n'importe quand sur n'importe quel appareil a fait des services de streaming vidéo la nouvelle norme pour les consommateurs modernes.

Ces dernières années, le streaming a bouleversé en profondeur le paysage médiatique en fusionnant la télévision et l'Internet. Grâce à cette rentabilité, de nombreux services de streaming sont en mesure de

dépenser davantage que l'industrie cinématographique pour produire des séries et des films exclusifs, conquérant ainsi un public croissant.<sup>1</sup>

60%

du trafic Internet descendant mondial est attribué à la vidéo<sup>2</sup>

42%

d'augmentation annuelle des abonnements streaming en Europe<sup>3</sup>

89%

des millenials ont recours au streaming<sup>4</sup>

La majorité du débit Internet mondial est aujourd'hui utilisée par le streaming. Au printemps 2020, la crise du coronavirus a pris une telle ampleur que la Commission européenne a demandé aux principaux fournisseurs de réduire la qualité des vidéos afin de conserver du débit pour des services plus importants comme les réunions virtuelles de télétravail.<sup>5</sup>



# DEUX SYSTÈMES DE VOD

La vidéo à la demande vous permet de regarder ce que vous voulez quand vous voulez sur un appareil mobile connecté à Internet par le biais d'un flux (stream) de données, partout où vous voulez sans avoir besoin de télécharger du contenu. Vous pouvez vous connecter avec une TV connectée, n'importe quel type d'ordinateur, un smartphone, une tablette et même une console de jeu.

## TÉLÉVISION IPTV (INTERNET PROTOCOL TELEVISION)

Les entreprises établies de télédiffusion qui fournissent leurs services par câble ou satellite se sont également mises à offrir la TV par Internet. La plupart des téléspectateurs recevant du contenu IPTV via leur connexion Internet à haut débit disposent de décodeurs ou de télévisions connectées et choisissent leur programme dans un guide électronique. Les événements sportifs, les émissions en direct et les journaux télévisés demeurent l'élément moteur des chaînes de télé classiques, à présent disponibles en direct ou à la demande.



## SERVICE PAR CONTOURNEMENT (OTT, « OVER THE TOP »)

Quand on parle de streaming, on fait généralement référence aux services OTT nationaux ou européens comme Netflix, Amazon Prime ou Sky/NOW TV.<sup>1</sup> Ces services sont disponibles sur n'importe quel appareil connecté, indépendamment de votre fournisseur d'accès à Internet ou du réseau à haut débit. Leurs immenses catalogues de séries et de films attirent les clients en masse. Les nouvelles productions, originales et exclusives, sont aussi très attrayantes.

# FRAUDULEUX VS ILLÉGAL

Le téléchargement illégal de contenus piratés a diminué ces dernières années car les utilisateurs préfèrent des sites sûrs, pratiques et abordables aux sources dangereuses synonymes de téléchargement de fichiers infectés, sans compter le risque de poursuites pénales.<sup>1</sup>

Les sites de streaming légaux sont financés par la publicité, des systèmes de location et d'abonnement. Les dérivés illégaux

de cette activité sont devenus une menace constante et remplacent de plus en plus les anciens procédés de piratage. Les sites escrocs faisant

semblant d'offrir des abonnements ou des contenus représentent un autre problème.

## SITES ESCROCS



Piègent les consommateurs naïfs dans de faux abonnements et exploitent leurs données personnelles.

## SITES PIRATES



Adoptent une apparence légitime pour appâter les utilisateurs et les pousser à regarder ou acheter des contenus volés (tout en volant leurs données personnelles).

# AU SECOURS, JE ME SUIS FAIT PIÉGER !

Une pratique courante des escrocs consiste à présenter une page d'accueil crédible avec des photos ou bandes-annonces de contenus attrayants et accessibles lors d'une courte période d'essai.



Après votre inscription, vous vous rendez compte que vous n'avez finalement pas accès au contenu promis. Comme vous n'avez rien payé, vous pensez peut-être qu'il n'y a rien de grave et vous êtes susceptible de l'ignorer.

Quelques jours plus tard, vous allez recevoir une facture de plusieurs centaines d'euros pour un abonnement annuel, affirmant que la période d'essai gratuite devient automatiquement un abonnement annuel après les quelques journées d'essai.

# ABUS DE VOS DONNÉES

La plupart des sites de streaming escrocs n'hébergent **aucun contenu**.

Des centaines de sites adoptant le même modèle sont présents dans toute l'Europe, souvent gérés par les mêmes criminels. Ils finissent par disparaître après avoir reçu plusieurs avertissements ou après leur dissolution par les autorités - rendant le domaine frauduleux moins rentable. Les sites réapparaissent rapidement sous un nouveau nom de domaine, lançant un nouveau cycle d'arnaque.

En dehors de la vente de faux abonnements, ces sites profitent du phishing en revendant les données personnelles saisies par les utilisateurs lors de l'inscription.<sup>1</sup>

Certains sites frauduleux envoient même des messages personnalisés par e-mail ou SMS après l'inscription demandant plus de données personnelles à des fins de sécurité. Toutes les données sont recueillies pour être revendues, souvent à d'autres organisations criminelles.

# MANIPULATION DE VOTRE APPAREIL

La publicité représente une autre source de revenus pour les escrocs. Des pop-ups publicitaires agressifs s'affichent sur votre écran. Ils présentent souvent du contenu suspect, sont programmés pour être difficiles à éliminer et les fermer profite à l'exploitant. En essayant de supprimer les

publicités, les faux messages d'erreur ou, le plus souvent, en installant un faux logiciel de visionnage ou codec permettant de regarder le contenu promis, les utilisateurs sont 28 fois plus susceptibles d'infecter leur appareil avec des virus et des logiciels malveillants, par exemple:<sup>1</sup>



**PUP (potentially unwanted program)** – programme potentiellement indésirable, logiciel gênant et inutile qui ralentit votre appareil

**ADWARE (logiciel publicitaire)** – affiche des publicités envahissantes sortant de nulle part

**MALWARE** – logiciel malveillant qui communique vos données ou endommage les ressources de votre appareil

**SCAREWARE (alarmiciel)** – affiche de faux messages d'erreur ou de fausses

notifications de poursuites par les autorités vous accusant d'avoir fait quelque chose d'illégal et exigeant le paiement d'une amende ou de frais d'assistance technique

**RANSOMWARE (rançongiciel)** – chiffre les données de votre système et vous extorque de l'argent pour les récupérer

**VIRUS ET CHEVAUX DE TROIE** – détruisent le système de votre appareil ou volent des données personnelles comme vos contacts ou permettent secrètement l'accès à votre système par une porte dérobée



# VENTE DE CONTENUS VOLÉS



À la différence des sites frauduleux, les sites illégaux permettent aux utilisateurs de regarder des contenus mais proposent des contenus protégés par les droits d'auteur volés, privant les créateurs de contenu et les contribuables de revenus légitimes tout en alimentant la cybercriminalité qui y est associée. L'utilisation de ces sites nuit à l'intérêt général !

Les utilisateurs peuvent aussi rencontrer des mélanges de sites frauduleux et pirates. Ces sites prétendent posséder une vaste bibliothèque et poussent les clients à s'abonner en leur proposant certains contenus en streaming gratuitement. Dans ces cas, le catalogue entier est une fraude et le contenu de la période d'essai contribue à retarder la prise de conscience des victimes et l'arrêt des paiements.



Les sites Internet illégaux tentent d'apparaître aussi légitimes que possible aux clients potentiels. Si leur caractère illégal n'est pas évident, plus de personnes utilisent leur service.

Il n'est pas tout le temps facile d'identifier immédiatement un site illégal car ces derniers copient l'interface utilisateur de plateformes légales. 46 des 100 plus grandes entreprises mondiales possèdent au moins une publicité sur un site Internet portant atteinte aux droits d'auteur.<sup>1</sup> Les criminels savent que des publicités de marques connues confèrent une certaine crédibilité à leur portail.

# AUCUNE PROTECTION DES ENFANTS

Les criminels ne se soucient pas de protéger les enfants contre les contenus nuisibles. Les adolescents et les enfants n'ont pas encore établi de limites saines et sont donc particulièrement vulnérables lorsqu'ils utilisent leurs appareils de façon excessive. Ils sont impulsifs et ne comprennent pas le concept de légitimité des contenus.

Le fait que 56 % des sites Internet soient en anglais n'aide pas. Les sites illégaux présentent souvent du contenu pornographique ou perturbant, ou font de la publicité pour des services de jeu ou de pari en ligne. Tout cela est entièrement inapproprié pour un public jeune. Les sites illégaux n'interdisent pas l'inscription des mineurs.<sup>1</sup>

1

utilisateur Internet sur  
3 est un enfant<sup>2</sup>



1

jeune de 11-16 ans sur 2 a été  
confronté à des risques communs  
sur Internet<sup>3</sup>

Les parents peuvent consulter [betterinternetforkids.eu](https://betterinternetforkids.eu) pour obtenir des conseils

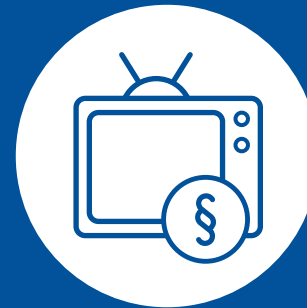
# FULLY LOADED ET JAILBREAKING, KÉSAKO ?

Le contenu piraté ne se limite pas aux technologies OTT, c'est aussi un problème pour l'IPTV. Certains dispositifs illicites de hardware sont nocifs pour plusieurs raisons. Les « **boîtiers Kodi** » sont des extensions pour lecteur multimédia visant à transformer une TV connectée en un véritable centre multimédia. Des versions « **fully loaded** » de boîtiers Kodi disponibles ont été manipulées pour streamer des contenus piratés à partir de sources IPTV illégales.

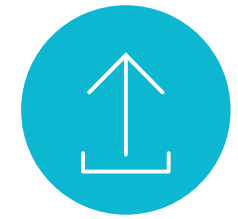
**Ces appareils dangereux** à l'électronique manipulée sont source de dangers.<sup>1</sup> **Il s'agit souvent d'imitations bas de gamme du produit original, comme dans le cas des Firestick d'Amazon, importées d'Extrême-Orient. Leurs revendeurs sont en outre souvent bannis des plateformes d'e-commerce comme eBay avant même la livraison des commandes.**

**Les appareils « jailbreakés » ont été débridés par un système d'exploitation et ne sont plus couverts par la garantie. En cas de problème technique, les fabricants et les revendeurs refuseront toute réparation ou remboursement. La tentative de jailbreaking peut verrouiller le système d'exploitation, rendant l'appareil inutilisable.**

**Le hardware illicite peut véhiculer des logiciels malveillants et ouvrir une porte dérobée facilitant le piratage de votre réseau domestique.**



**Les acheteurs d'appareils illégaux risquent de perdre de l'argent lorsqu'Europol démantèle les fournisseurs illégaux ou si ces services s'arrêtent par crainte des autorités. Les agents des douanes ou les régulateurs du marché peuvent confisquer les commandes de matériel illicite en cours de route. En cas d'intervention policière, les personnes ayant uploadé du contenu peuvent être poursuivies pénalement si elles sont identifiées dans les bases de données de serveurs confisqués.**



# UPLOAD ET PARTAGE

Les contenus présents sur les plateformes de partage sont pour la plupart protégés par la législation sur les droits d'auteur. La **distribution** non autorisée est une **violation des droits d'auteur et des conditions d'utilisation**. Uploader du contenu protégé sans permission est considéré illégal.



Le ripping désigne le fait d'enregistrer et de sauvegarder sur fichier des streams. Les sites offrant cette possibilité affirment que cette pratique est légale, mais les tribunaux ne sont pas d'accord. L'utilisation d'outils de téléchargement/

d'enregistrement d'écran ou l'upload de contenus protégés par des droits d'auteur est interdit par les conditions d'utilisation sur les plateformes légales et toute violation peut entraîner la suppression du compte utilisateur.<sup>1</sup>

Consultez la [FAQ sur les droits d'auteur<sup>2</sup>](#) de votre pays



Beaucoup d'utilisateurs d'OTT partagent leurs comptes avec leurs amis et leurs familles. Plus de 66 % d'utilisateurs Netflix partagent leur mot de passe, ce qui équivaut à 2,5 utilisateurs

par compte. Pour l'instant, les OTT n'ont pas pris de mesures contre ce phénomène pour des raisons marketing mais cela pourrait changer.<sup>3</sup>

# RÉSEAUX SOCIAUX ET STREAMING ILLÉGAL

Outre les possibilités de marketing que représentent 3 milliards d'utilisateurs des réseaux sociaux, les criminels exploitent leur principale caractéristique : la fonction **partager**. Les posts de liens menant à des contenus ou streams illégaux sont en forte hausse, et les directs piratés d'évènements sportifs atteignent notamment de larges publics.<sup>1</sup>

Les films récents en entier, les séries et les évènements sportifs ne sont pas disponibles légalement sur ces canaux non officiels. Les propriétaires des contenus prennent des mesures contre les streams illégaux sur les réseaux sociaux et les plateformes de partage vidéo. Si le stream a été partagé sans autorisation, cela peut entraîner la suppression de comptes utilisateurs. Même dans le cadre de l'usage personnel.



Internet a rendu possible l'utilisation et le partage de contenu à une échelle sans précédent et c'est bien beau, mais chacun a le droit de décider, si, quand et comment il souhaite partager son propre contenu. Cela ne changera pas avec la nouvelle directive sur le droit d'auteur dont vous avez peut-être entendu parler.<sup>2</sup>

# BON À SAVOIR

Il existe de nombreuses offres légales et les téléchargements illégaux ont diminué depuis que les offres s'améliorent et sont chaque jour plus facilement disponibles. Outre les fournisseurs OTT classiques, vous trouverez sur ces liens des plateformes respectant les droits d'auteur :



**général:**

[agorateka.eu](http://agorateka.eu)

**sports:**

[sroc.info](http://sroc.info)

**musique:**

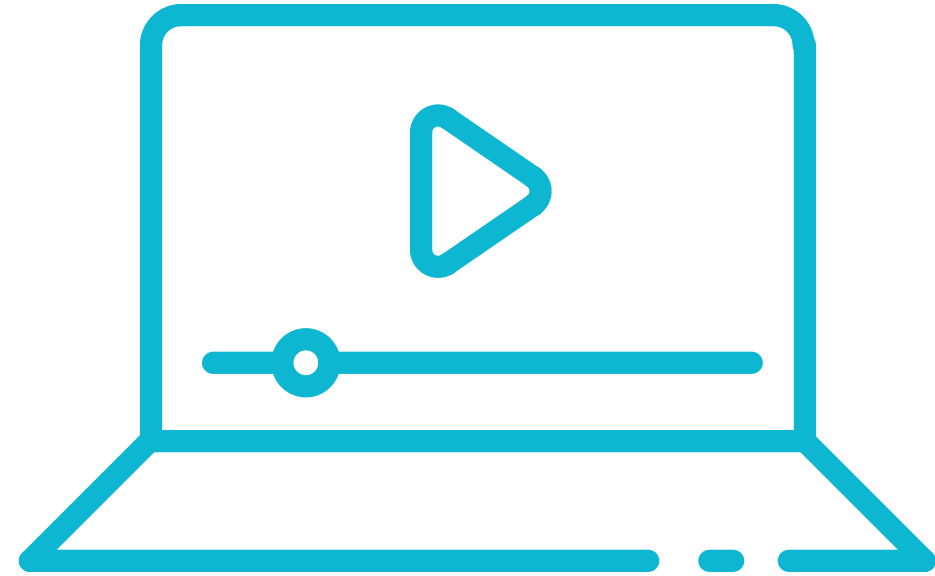
[pro-music.org](http://pro-music.org)

Les applications de streaming **vous permettent de terminer un stream en cours sur un autre appareil. C'est très pratique lorsque vous voyagez et ne pouvez pas terminer un film en une fois.**



Puisque la directive de portabilité **s'applique à tous les États membres de l'UE, vos abonnements streaming doivent vous être garantis où que vous soyez dans l'UE. Il n'y a plus de supplément ou d'impossibilité d'utiliser votre service de streaming à l'étranger, tant que vous restez dans l'UE.**<sup>1</sup>

ANNEXES



**À FAIRE /  
À NE PAS FAIRE**

---

# EXAMINEZ TOUS LES DÉTAILS AVANT DE VOUS INSCRIRE !

---



N'allez pas sur des sites qui ont mauvaise réputation !

Si vous trouvez quelque chose d'intéressant pendant votre recherche de sites de streaming, ne vous abonnez pas immédiatement. Prenez quelques minutes pour vérifier les avis et avertissements.

---



Publient-ils du contenu inédit ?

Le film présenté passe encore au cinéma et ce site le propose avant toutes les autres plateformes de streaming officielles ? C'est louche !

---



Comparez l'offre avec des concurrents établis !

Le site est beaucoup moins cher que les autres plateformes ? On vous propose une année d'abonnement pour un prix ridiculement bas ou d'autres offres trop belles pour être vraies ?

---



# VÉRIFICATIONS AVANT DE S'INSCRIRE #2

---



Y a-t-il des fautes  
dans le texte ?

**Les sites frauduleux utilisent un modèle générique en plusieurs langues. Des fautes d'orthographe ou de grammaire sont le signe d'une origine suspecte.**

---



Le site présente-t-il des publicités pour des paris, des contenus pornographiques ou des VPN, par exemple dans des pop-ups gênantes ?

**C'est souvent le cas des offres suspectes. Les sites légaux n'abusent pas des pop-ups publicitaires.**

---



Cherchez des indices ! Des mentions légales sont-elles présentes ? Voyez-vous des conditions d'utilisation ou d'autres informations légales ?

**Les sites frauduleux n'affichent pas de coordonnées ou présentent de fausses adresses ou une simple boîte postale. Les mentions légales sont absentes ou falsifiées.**

---

# VÉRIFICATIONS AVANT DE S'INSCRIRE #3



Les utilisateurs peuvent-ils uploader du contenu sur le site ?

**La possibilité pour les utilisateurs d'uploader du contenu qu'ils n'ont pas créé est signe d'illégalité.**



Le site affirme-t-il être légal ou donne-t-il des conseils sur la façon de retrouver le site en cas de blocage ?

**Le blocage par les fournisseurs d'accès à Internet, les revendications creuses de légalité et les listes de serveurs proxy pour contourner le blocage sont signe d'illégalité.**



Le site est-il banni des résultats de moteurs de recherche ou sur liste noire des portails d'avertissement ?

**Cherchez à savoir si un moteur de recherche a banni le site ou si un site de surveillance Internet l'a signalé avant de vous inscrire !**

# VÉRIFICATIONS AVANT DE S'INSCRIRE #4

JUIN  
2020



Y a-t-il un bouton commander maintenant ? Le site indique-t-il des prix ?

**Selon la législation européenne, les sites Internet sont tenus d'informer les clients des coûts et d'afficher un bouton pour confirmer la conclusion d'un contrat commercial.**



Peut-on contacter le support client ?

**Le support client n'est pas joignable - dans la mesure où il est mentionné sur le site. Si personne ne répond à votre demande, ne vous inscrivez pas !**



Utilisez une carte de crédit ou un service de paiement en ligne !

**Au pire des cas, cela vous permettra d'avoir recours à la rétrofacturation ou de faire appel au support client du service de paiement. En outre, les exploitants du site reçoivent ainsi moins d'informations à votre sujet.**

À FAIRE / À NE PAS FAIRE

# VOUS VOUS ÊTES DÉJÀ FAIT PIÉGER ? QUE FAIRE MAINTENANT ?

---



Ne payez  
rien !

Les factures frauduleuses sont souvent agressives, rédigées par un soi-disant avocat ou une agence de recouvrement. Ne vous laissez pas intimider !



Prévenez votre autorité en  
charge de la cybercriminalité !

Signalez votre expérience à la police et aux services de listes noires sur Internet pour prévenir les autres usagers.



Contactez votre  
**bureau CEC local**<sup>1</sup>  
pour obtenir des  
conseils !

En cas de doute sur la légitimité du site ou sur la possibilité d'une arnaque, demandez conseil à votre bureau CEC.



European  
Consumer  
Centre  
Network

Vous trouverez de plus amples informations  
sur le réseau ECC-Net [ici](#).



Vous trouverez de plus amples informations  
sur FAMA [ici](#).

### Mentions légales

Date de publication **Juin 2020**  
Direction du projet/auteur **CEC Autriche**  
Graphisme **Christina Zettl / buero41a.at**

**European Consumer Centre Austria**  
**Mariahilfer Straße 81, A-1060 Wien**  
[www.europakonsument.at](http://www.europakonsument.at)  
[www.facebook.com/europakonsument.at](https://www.facebook.com/europakonsument.at)  
**E-Mail:** [info@europakonsument.at](mailto:info@europakonsument.at)

Cette publication est financée par le Programme pour les droits  
des consommateurs de l'Union européenne (2014-2020).



Co-funded by the  
European Union

### NOTRE MISSION

Le réseau des 30 Centres européens des consommateurs (CEC) informe les consommateurs sur leurs droits et leur donne les moyens de bénéficier pleinement des avantages offerts par le marché unique.

### COMMENT NOUS MENONS À BIEN NOTRE MISSION

Les experts en droit du réseau ECC-Net aident gratuitement les consommateurs à régler leurs litiges transfrontaliers en offrant une assistance juridique compétente. Le réseau offre une vue d'ensemble unique et des informations fiables en matière de consommation sur le marché intérieur qui peuvent servir à l'élaboration de politiques avec les parties prenantes européennes et nationales.

Film & Music Austria (FAMA) a contribué à l'élaboration des contenus et des traductions.

### AVERTISSEMENT

La présente publication n'exprime que les opinions de son auteur et relève de sa seule responsabilité ; elle ne peut être considérée comme reflétant l'opinion de la Commission européenne, du service chargé des consommateurs, de la santé, de l'agriculture et de l'alimentation (CHAFEA) ou de tout autre organe de l'Union européenne. La Commission européenne et CHAFEA rejettent toute responsabilité concernant l'utilisation éventuelle des présentes informations. **Responsabilité pour les liens :** Cette publication contient des liens vers des sites Internet de tiers. Chaque fournisseur/exploitant de site est responsable du contenu des sites faisant l'objet de liens. Les offres légales mentionnées sont des exemples documentés de grands acteurs du marché. Ces mentions ne représentent pas l'approbation des produits/services offerts.